

Carte communale
Commune de MESSEME
PLAN DE ZONAGE



Document graphique - Ensemble du territoire
 Document approuvé

Echelle 1/5000ème
 Révision de la Carte Communale

- Zonage**
- ▭ Limite de zone
 - U : Zone urbaine constructible
 - UH : Zone réservée aux activités économiques
 - N : Zone naturelle

- Éléments à préserver au titre de l'article L111-22 du Code de l'Urbanisme :**
- ▨ Espace boisé classé
 - ▨ Parc ou jardin à préserver
 - ▨ Terrain cultivé à préserver
 - ▨ Mare
 - Haie à préserver
 - Arbre isolé
 - ★ Élément du patrimoine bâti
- Autre élément :**
- ▨ Bâtiment susceptible de changer de destination

